II

FAUTES ET GLOSES DANS LES FLORIDES D'APULÉE

PAR L. NOUGARET

Élève de l'École des Hautes Études

Les Florides d'Apulée nous ont été conservées par un seul manuscrit (F). On manque donc de base solide pour la critique du texte, et l'on est obligé d'avoir recours à une sorte de critique interne. C'est ce que j'ai dû faire pour présenter les propositions qui suivent[1].

14, 2. — Haec atque hoc genus alia partim cum audiret a Diogene Crates, alia[s] ipse sibimet suggereret, denique in forum exilit, rem familiarem abicit uelut onus stercoris magis labori quam usui, dein coetu facto maximum exclamat : « Crates » inquit « Crates te manumittes ». Exinde non modo solus, uerum nudus et liber omnium, quoad uixit beate uixit.

Certains éditeurs anciens ont voulu expliquer et conserver la leçon du manuscrit : *Crates inquit Crates te manumittes*. Elle est, à notre avis, évidemment corrompue : les deux *Crates*, l'un au vocatif, l'autre au nominatif, ne se comprennent pas; le futur *manumittes* désignant une action immédiate, ou plutôt simultanée, est inadmissible. Aussi n'est-ce pas sans raison que les éditeurs modernes corrigent le passage. La correction qu'ils adoptent généralement : *Crates inquit Cratetem manumittit. (Et) exinde...* est simple et permet, dans une certaine mesure, de voir comment a pu se produire la leçon fautive du manuscrit. Un passage de Grégoire de Naziance, cité par Helm dans son apparat, me suggère une correction, non pas différente, mais plus complète. Grégoire (Laud. Basil. Magni 60, Patrol. Gr. Lat. XXXVI, p. 573) dit : Κράτης Κράτητα Θηβαῖον ἐλευθεροῖ. L'ensemble du passage montre que c'était là une sorte de dicton bien connu des Grecs. Or, il contient une indication dont on ne s'explique pas l'ab-

1. M. Marouzeau a bien voulu s'intéresser à ces conjectures et m'a fourni nombre de suggestions très précieuses. Qu'il me soit permis de lui adresser en une fois des remerciements que je lui dois à propos de chacune des remarques qui suivent. — Les chiffres renvoient à l'édition Vallette, Paris, 1924.

sence dans le texte latin, lequel doit être une simple traduction mot à mot : c'est la mention de l'état-civil du nouvel affranchi, mention de rigueur dans une phrase qui calque volontairement une formule juridique. Le nom de Cratès se retrouve deux autres fois dans les œuvres d'Apulée, et chaque fois l'auteur nous dit que c'est de Cratès « le Thébain » qu'il s'agit : Fl. 22 *Crates... etiam Thebis oriundus;* Apol. 22 *Crates... uir domi inter Thebanos proceres diues et nobilis*. Nulle part cet avertissement n'est inutile, puisqu'il y eut beaucoup de Cratès célèbres dans l'antiquité ; mais il est doublement nécessaire dans la Fl. 14, où l'exactitude de la formule semble le réclamer. Si, à notre tour, nous traduisons simplement le proverbe grec, comme l'a sans doute fait Apulée dans ce passage, nous obtenons un texte parfaitement admissible : *Crates* (*inquit*) *Cratetem Thebanum manumittit*[1].

Cette restitution permet de rendre compte de la faute du manuscrit : *cratetētebanūmanumittit* est devenu, par double saut du même au même, *cratetebanumittit*. Puis on arrangea l'incompréhensible *tebanumittit* en *te manumittit*. Cela fait, et le premier *Crates* étant pris pour un vocatif, il fallait un sujet au verbe, on écrivit donc en marge un *tes* pour indiquer de lire *Crates* et non *Cratetē*. C'est ce *tes* qui a dû donner à la fois le second *Crates* et le futur *manumittes*.

Le texte d'Apulée se prête tout particulièrement à des altérations par gloses : Apulée, amateur du pittoresque et du technique, lecteur infatigable, écrivain curieux, tour à tour orateur, poète et vulgarisateur, accueille dans ses écrits nombre de mots rares qui provoquent l'explication et le commentaire.

Quand, dans notre texte, la glose s'est substituée au mot glosé, il est difficile de reconnaître l'altération, et toujours hasardeux de proposer une conjecture.

1. — Neque enim iustius religiosam moram uiatori obiecerit aut ara floribus redimita aut spelunca frondibus (floribus *ms.*) inumbrata, aut quercus cornibus onerata aut fagus pellibus coronata; uel enim colliculus sepimine consecratus uel truncus dolamine effigiatus, uel cespes libamine umigatus uel lapis unguine delibutus.

Colliculus est suspect; tous les exemples de ce mot donné par

1. Suidas (au mot *Crates*) cite le même proverbe; la forme en est un peu différente, mais le fonds en est le même : Κράτητα Θηβαῖον ἐλευθεροῖ Κράτης.

le Thesaurus de la langue latine sont pris en dehors de la littérature proprement dite (un *colliculo* du ms. G de Suétone, Néron 50, n'a aucune autorité). Son sens, dans sa banalité et son imprécision, semble faire tache à côté des sept autres termes de l'énumération ; sa longueur détruit la symétrie de la phrase, visiblement recherchée par l'auteur; enfin sa forme de diminutif, qui le rattache à un mot courant, fait de *colliculus* le type même de la glose.

Si c'est bien là une glose, quel est le mot rare qui aura été chassé par *colliculus*? On peut se demander si ce ne serait pas *grumus*, mot bien attesté dans la littérature proprement dite. Les interprétations que les grammairiens et les glossaires donnent de ce mot rendent fort plausible une glose telle que *grumus colliculus*[1].

Si l'on n'a dans ce cas qu'une présomption, on est plus à l'aise lorsque, comme dans les exemples suivants, la glose, au lieu de prendre la place du mot glosé, a été simplement insérée dans le texte.

9, 18-20. — Trois phrases successives commencent sur un même dessin :

18 habebat indutui ad corpus tunicam interulam [-uiam *ms.*]...
19 habebat cinctui balteum...
20 habebat amictui pallium candidum...

Apulée, si amoureux de symétrie, a-t-il pu écrire quatre mots, *ad corpus tunicam interulam*, pour répondre à *balteum* et à *pallium candidum*? *Interula*, adjectif, s'emploie substantivement pour désigner un vêtement de dessous, une sorte de chemise (Vopiscus, Bon., 15, 8; Trebonius Poll. Claud., 14. 10; Valerian., Vopisc. Prob., 4, 5, et enfin chez Apulée, Métam., 8, 9, passage peu lisible dans F). La rareté de ce mot le prédestinait à être glosé. Un *ad corpus tunicam interulam* isolé serait

1. Apulée aurait employé ici *grumus* dans le sens donné par Charisius, 32, 21, *grumi* οἱ τῶν ὄρων λίθοι; *Corp. Gl. Lat.*, 11, 36, 20, *grum<i>* τυμβοι; *ibid.*, V, 459, 12 et 522, 23, *grumi tumuli*. Ce sens de « monument funéraire » nous est attesté par une inscription (*C. I. L.*, I, 1027) :

HOSPES·RESISTE·ET·HOC·AD·GRVMVM·AD·LAEVAM·ASPICE·VBEI
CONTINENTVR·OSSA·HOMINIS·BONI·MISERICORDIS·AMANTIS
PAVPERIS·ROGO·TE·VIATOR· MONVMENTO·HVIC·NIL·MALE·FECERIS...

Il est clair que *grumum* à la première ligne et *monumento huic* à la troisième ne désignent qu'un seul et même objet.

donc suspect. Ici la symétrie des deux phrases suivantes confirme la suspicion, et montre qu'il faut lire :

habebat indutui interulam...
habebat cinctui balteum...
habebat amictui pallium candidum...

Un peu gênant pour le parallélisme absolu des trois phrases est *pallium candidum*. Mais on ne peut invoquer contre ces deux mots aucun motif grave de suspicion, comme on le pouvait à propos de *ad corpus tunicam*. Cette anecdote sur Hippias d'Élis, racontée par Platon (Hipp. min. 368b ss.), est reprise par Cicéron (De or., 3, 32, 127) qui se sert du même mot *pallium* pour traduire ἱμάτιον : ... *anulum, quem haberet, pallium quo amictus, soccos quibus indutus esset, se sua manu confecisse.* Tout au plus, par conséquent, pourrait-on suspecter *candidum*; mais en l'absence de motif précis, il paraît préférable de le conserver.

2, 1. — At non itidem maior meus Socrates qui, cum decorum adulescentem et diutule tacentem conspicatus foret : « ut te uideam », inquit, « aliquid et loquere ». Scilicet Socrates tacentem hominem non uidebat, etenim arbitrabatur homines non oculorum sed mentis acie et animi obtutu considerandos.

Le mot de Socrate est bien inutilement expliqué par *scilicet tacentem hominem non uidebat* où la plaisanterie est prise au pied de la lettre. Cette explication présente, d'ailleurs, tous les caractères d'une glose : elle est introduite par *scilicet*, elle est tout entière tirée du contexte, et elle fait double emploi avec la suite du passage *etenim arbitrabatur*, etc., où le sens des paroles de Socrate est interprété d'une manière intelligente. Il faut donc, selon toute vraisemblance, mettre ces cinq mots entre crochets.

12. — Psittacus auis Indiae auis est... Rostri prima duritia : cum in petra⟨m⟩ quampiam concitus altissimo uolatu praecipitat, rostro se uelut anc[h]ora excipit. Sed et capitis eadem duritia quae rostri, cum (rosticu *ms.*) sermonem nostrum cogitur aemulari, ferrea clauicula caput tunditur, imperium magistri ut persentiscat; haec discenti ferula est...

On a deux autres versions de ce développement sur le perroquet; l'une est antérieure à celle d'Apulée (Pline, Hist. Nat., 10, 58, 1), l'autre lui est postérieure (Solin, p. 211, 18, Mommsen). Mommsen, dans la préface de son édition de Solin, a étudié avec

soin la ressemblance des trois rédactions, mais il l'a étudiée surtout du point de vue de la filiation des trois textes. La critique peut, elle aussi, profiter de ce rapprochement.

Chez Pline, le passage sur la dureté de la tête du perroquet est le suivant : *capiti eius duritia eadem quae rostro. hoc cum loqui discit, ferreo uerberatur radio, non sentit aliter ictus.* Chez Solin, nous avons : *caput uero tam ualens ut siquando ad discendum plagis sit admonendus, nam studet ut quod homines loquatur, ferrea clauicula sit uerberandus.* Apulée, dont le passage est reproduit ci-dessus, emploie, pour désigner la baguette qui sert à battre l'oiseau, le même mot que Solin : *clauicula*. Mais, tandis que Solin emploie ce mot sans l'expliquer, chez Apulée *clauicula* est accompagné de *haec discenti ferula est*, explication suspecte a priori : sa forme syntaxique et la façon maladroite dont elle est placée dans la phrase semblent bien indiquer qu'elle n'est qu'une glose. Le Thesaurus de la langue latine nous permet de voir pourquoi *clauicula* a été glosé : il ne donne, en effet, que deux exemples de *clauicula* diminutif de *claua*, celui d'Apulée et celui que Solin a visiblement pris à Apulée. Un lecteur aura donc voulu éviter la confusion avec *clauicula*, diminutif de *clauis*, qui est beaucoup plus usité. Apulée, lui, n'aurait jamais gâté l'effet d'un mot curieux en le faisant suivre d'une explication aussi plate[1].

Louis NOUGARET.

III

LES OISEAUX DE VIRGILE

PAR P. D'HÉROUVILLE

Étudier les oiseaux dont Virgile s'est occupé, même dans les *Géorgiques*, ce n'est en aucune manière assembler des matériaux pour une histoire de l'aviculture dans l'antiquité. Si l'on excepte, en effet, les oies du Capitole, dont le souvenir est conservé au

1. Il y aurait donc lieu d'examiner si cette glose est antérieure ou postérieure à Solin. Cet écrivain n'étant que de peu postérieur à Apulée, je serais tenté de croire que, s'il n'a pas copié la glose à *clauicula*, c'est qu'elle n'existait pas encore dans le texte d'Apulée.